DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 JUILLET 2015

<u>Délibération</u> n° 2015.07.102.B

Médiathèque d'agglomération L'Alpha - travaux de construction - Lot n° 12 "peinture et ravalement" : avenant n° 2 **LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 juillet 2015

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir:

Excusé(s):

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

DELIBERATION N° 2015.07.102.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur: Madame GODICHAUD

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 12 "PEINTURE ET RAVALEMENT" : AVENANT N° 2

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°12 « peinture et ravalement » à la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour un montant de 115 426,07 € HT.

Par délibération n°26 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 d'un montant de 8 217,22 € HT qui a porté le montant du marché à 123 643,29 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en moins-value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

Motif 1

| traitement du plafond placoplâtre de la passerelle du R+1 traitement des fermetures des vides de construction situés | 1 781,64 € HT |
|---|--|
| dans les Mondes Comprendre et Créer - peinture sur les plafonds et murs dans le Monde Imaginer - peinture sur le plafond extérieur de la sous face du parking - travaux préparatoires et impression sur les plinthes bois - travaux préparatoires et impression sur les cadres bois des châssis vitrés dans les Mondes Créer et Comprendre - peinture sur les murs et plafonds de la garderie suspendue sur les 3 faces (dessous et 2 latérales) | 1 618,96 € HT 1 563,20 € HT 689,32 € HT 3 323,34 € HT 1 740,84 € HT 9 000,00 € HT |
| peinture sur murs des sanitaires hall d'un Monde à l'Autre et niveau rez-de-jardin peinture plafond évènementiel 1 peinture du caisson de désenfumage du Monde Imaginer peinture de support bois dans les Mondes Créer et Comprendre peinture de finition autour des Skydomes du Monde Comprendre | 3 109,15 € HT 1 876,80 € HT 686,94 € HT 1 961,56 € HT 168,47 € HT |
| Montant en plus-value | 27 520,22 € HT |

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

Motif 1

- suppression de la peinture sur flocage et de la résine de sol

- 32 193,79 € HT - 1 104,00 € HT

- suppression vernis bois des marches d'escalier du hall (article 3.3)

1 012,00 € HT

- peinture des sous des marches des escaliers du hall (article 3.2.5)

Montant en moins-value - 34 309,79 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en moins-value est de 6 789,57 € HT.

Le montant du marché passe de 123 643,29 € HT à 116 853,72 € HT suite au dernier avenant. La diminution du marché s'élève à 1,24 % par rapport à son montant initial de 115 426,07 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°12 « « peinture et ravalement » dont le titulaire est la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour la modification et la suppression de travaux d'un montant en moins-value de 6 789,57 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

> APRES EN AVOIR DELIBERE. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

| Certifié exécutoire : | | |
|--|-----------------|--|
| Reçu à la Préfecture de la Charente le : | Affiché le : | |
| 21 juillet 2015 | 21 juillet 2015 | |